

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé «QS-SPORT»

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

OBLIGATION D'INFORMATION GARANTIES D'ASSURANCE

Le code du sport impose aux fédérations sportives une **obligation d'information** aux licenciés **des garanties d'assurance** qui leur sont proposées et des garanties complémentaires qu'ils peuvent souscrire

Pour cela, merci de consulter la notice d'information assurance qui est consultable sur le site de la F.F.S. à l'adresse :

- <http://www.ffs.fr/federation/licence-carte-neige/garanties-dassurance>

Puis de signer et retourner au ski club le coupon ci-dessous signé par le licencié :

RUBRIQUES À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT PAR LE LICENCIÉ OU SON REPRÉSENTANT LEGAL POUR LES MINEURS

À conserver par le Club pendant 10 ans

À COMPLETER PAR LE LICENCIÉ MAJEUR ET / OU LE REPRESENTANT LEGAL D'UN LICENCIÉ MINEUR

Je soussigné(e) **MMme**

En qualité de licencié et ou de représentant légal du licencié

Je reconnais :

- Avoir reçu le dépliant «Notice d'informations Licence Carte Neige 2018-2019» et avoir pris connaissance, sur ce document ou sur le site de la FFS www.ffs.fr ou de son courtier d'assurances www.ffs.verspieren.com, de l'étendue des garanties d'assurance et/ou d'assistance y figurant et avoir été informé de la possibilité de souscrire, pour mon compte ou celui du mineur dont je suis le représentant légal, à des compléments de garanties lors de l'adhésion à la FFS. (voir page 15)

J'atteste sur l'honneur :

- Avoir présenté à mon club un certificat médical il y a moins de trois ans (licencié compétiteur) ou il y a moins de 20 ans (licencié dirigeant et loisir),
- Ne pas avoir eu d'interruption de licence depuis la fourniture de ce certificat médical,
- Avoir renseigné et répondu par la négative à l'ensemble des rubriques du questionnaire santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01, disponible sur www.ffs.fr/questionnaire-sante

Si l'une des trois cases ci-dessus n'est pas cochée :

- Avoir présenté obligatoirement à mon Club un certificat médical (datant de moins d'un an) préalablement à la validation de la licence 2018/2019.

*Cas particulier pour les licenciés pratiquant le biathlon (compétition et loisir) :

- Avoir présenté obligatoirement à mon Club un certificat médical (datant de moins d'un an) préalablement à la validation de la licence 2018/2019.

Il devra être fourni chaque saison au Club et mentionner l'absence de contre-indication à la pratique du biathlon «en compétition» le cas échéant.

Date et signature du licencié majeur ou du représentant légal pour les mineurs :